Liste 2010

des règles de Production Intégrée de l'OILB

GRILLE DE CONTRÔLE EXTERNE TYFLO

2.1- 3.2 - 8.7 doivent être calculés et reportés manuellement dans la grille

			Obligation 1 (atteint) 0 (non atteint)	Obligation 1 (atteint) 0 (non atteint)	Note maximale	Note maximale	Note maximale	Recommendation Bonus	Bonus maximum
1. Enregistrements, évaluation interne, formation et traçabilité									
	1.1	Les enregistrements sont réalisés complètement, vus par le contrôleur, et conservés 3 ans	0		1		1	0	1
	1.2	L'auto-évaluation interne est réalisée, documentée, et vue par le contrôleur	0		1		1		
	1.3	Des améliorations ont été réalisées suite aux conclusions du contrôle précédent		0		1	1		
	1.4	Le viticulteur ou ses employés se forment et se tiennent informés		0		1	1		
	1.5	La production ne satisfaisant pas aux exigences Tyflo est effectivement séparée	0		1		1		
2. Diversité biologique, écosystèmes									
	2.1	5 % de l'exploitation forment un espace de compensation écologique				1	1	0	2
	2.2	Au moins 2 options écologiques destinées à améliorer la diversité biologique sont réalisées	0		1		1	0	3
	2.3	Infrastructures écologiques (ruisseau) et parcelles sont séparées par des zones tampon		0		1	1		
3. Plantation									
	3.2	Pour une plantation nouvelle, l'impact environnemental a été évalué et pris en compte				1	1		
4. Entretien de la vigne									
	4.2	L'entretien du sol est favorable à la diversité biologique	0		1		1	0	5
	4.3	Si nécessaire, des adaptations sont réalisées pour maintenir la fertilité et limiter l'érosion		0		1	1		
	4.4	La désinfection chimique du sol n'a pas été utilisée	0		1		1		
5. Variétés, porte-greffes, modes de conduite									
	5.3	Les bonnes pratiques viticoles sont suivies	0		1		1	0	2
6. Alimentation de la vigne, fertilisation									
	6.1	Une analyse de terre est réalisée avant plantation	0		1		1	0	1
	6.2	Un plan de fertilisation est établi et respecte les limites établies par l'Association Tyflo	0		1		1	0	3
	6.3	Les mesures destinées à limiter le lessivage des nitrates sont connues	0		1		1	0	1
	6.4	Les règles d'apport azoté sont respectées	0		1		1		
8. Protection intégrée de la vigne									
Listes jaune et verte, observations, information, choix des produits phytosanitaires									
	8.1	Application du guide : la démarche de la liste verte est connue et appliquée sur toutes les parcelles	0		1		1	0	1
	8.2	Les traitements sont réalisés en fonction des conseils officiels ou des observations.	0		1		1	0	2
	8.3	Seuls des produits des listes verte et jaune TYFLO sont utilisés	0		1		1	0	5
Manipulation et utilisation des produits phytopharmaceutiques									
	8.7	Gestion des déchets				1	1		
		Nombre de traitements herbicide							
		CULTURES			14	7	21	26	
		Note maximum			0	0	0	0	
		Note obtenue			0	0	0	0	
		% réussite (bonus 15 % minimum)							

OBLIGATION stricte : indispensable à l'agrément de l'OILB. Le contenu est précisé dans les "détails".
Seul un point rouge tous les 3 ans peut ne pas être validé.

OBLIGATION simple : indispensable à l'agrément de l'OILB. Le contenu est précisé dans les "détails".
La moitié des points (jaune ou rouge) en "détails" suffit à valider une ligne jaune, les points rouges restant obligatoires (cf. 2.1, 3.2 et 8.7).
3 obligations simples peuvent ne pas être remplies lors du contrôle d'une exploitation.

Bonus : l'Association TYFLO fixe un minimum de points de bonus à atteindre (min = 5 ; max = 26).

Non applicable

Questions spécifiques Tyflo sans impact sur l'attestation de conformité

(sauf indication contraire, le contrôleur se fie à la réponse donnée par le viticulteur)
(un point de contrôle non applicable est automatiquement validé)

Date

Signature (viticulteur) J'atteste que les points de contrôle ci-dessus sont respectés.
En cas de contrôle par un service de l'Etat (SRPV, police de l'eau, Inspection du travail…) j'en informe l'association qu'en à la conclusion de l'inspection.